



Conseil Municipal du 23 avril 2015

Compte rendu

Date de convocation
16 avril 2015

Conseillers en exercice
19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Carol AUTRET

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 23 avril 2015 à 20h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2015

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Jacques JACOB, Mme Anne-Marie MALHERBE, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Jean-René KERVELLEC, M. Sébastien DELANOE, M. André TROADEC, Mme Virginie SOCHARD, M. Jean-Jacques AUTRET, Mme Carol AUTRET, Mme Françoise GOARANT, M. Alain CUEFF, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Angélique QUERE, M. Alain CABIOCH, Mme Josette BOUTOILLER, Jean-Luc CHEVALIER, Mme Marie-Hélène ROUE.

Absent excusé ayant donné pouvoir: M. Jean-Michel CADIOU qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Hélène ROUE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Mme AMBRUSTER présente aux conseillers municipaux le jumelage entre la ville de Vechta (Allemagne) et le pays Léonard. Elle invite les conseillers à faire connaître son association à la population.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2015

(Rapporteur : M. le Maire)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 19 mars 2015.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Tirage au sort des jurés d'assises

Mme Angélique QUERE procède au tirage au sort. Sont tirés au sort :

- M. Jean-Claude YVIN
- M. Mathieu URIEN
- M. Jean-François Louis POULIQUEN

3. Autorisation de signer la convention de mutualisation avec la CCPL pour l'instruction du droit des sols

(Rapporteur : M. le Maire)

Le Conseil Communautaire du 4 mars 2015 a validé la convention de mutualisation pour l'instruction du droit des sols. Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal d'entériner cette décision en autorisant le Maire à signer ladite convention.

Pour rappel, le service commun de la Communauté se chargera de l'instruction des actes avec un coût de refacturation à la commune comme indiqué ci-dessous :

- certificat d'urbanisme (A) : 22 € ; certificat d'urbanisme (B) : 54 € ; déclaration préalable : 68 € ; permis de construire : 135 € ; permis de démolir : 179 € ; permis d'aménager : 27 €.

Ce coût sera intégré à l'attribution de compensation qui est, à ce jour, de - 9 368 € pour la commune de Plougoum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec la CCPL.

4. Gîte de Créac'h Bihan : offre d'achat

(Rapporteur : M. le Maire)

En vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 23 février et du 18 mars 2015 autorisant la mise en vente du gîte communal de Créac'h Bihan au prix de 60 000,00 €, M. le Maire informe l'assemblée qu'une offre d'achat a été transmise par Maître BIZIEN.

M. et Mme CORVOISIER proposent d'acquérir le gîte au prix demandé mais à la condition de pouvoir acquérir, à prix constant, une partie (430 m² approximativement, estimés à 0,30 €/m² soit environ 129 €) de la parcelle cadastrée section AC n°138 (plan joint), parcelle déclassée par délibération du 23 février 2015. Les frais de bornage seraient à la charge de la commune (frais de négociation et d'acquisition à la charge de l'acheteur).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée accepte la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°138 et la proposition d'acquisition de M. et Mme CORVOISIER aux conditions demandées.

5. Dénomination de voie communale

(Rapporteur : M. KERVELLEC)

La rue du 19 mars a été inaugurée le 18 juin 1978 par les anciens d'Algérie FNACA. A l'époque, les personnes concernées par cette nouvelle dénomination de rue n'avaient pas changé leur adresse, à l'exception de 2 maisons : la pharmacie et Madame Planchet. Les autres (25 habitations environ), sont restées rue de Losquédic.

Or, l'administration demande de mettre le nom des rues en cohérence avec les adresses des résidents.

Après consultation, les responsables de la FNACA acceptent de débaptiser une partie de la rue du 19 mars pour l'appeler officiellement rue de Losquédic. En contrepartie, ils demandent l'installation d'un panneau à l'angle de la départementale et de la future rue de Losquédic où il sera inscrit : 19 mars 1962 fin de guerre d'Algérie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée accepte cette dénomination de voie.

6. Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

Décisions de mars/avril 2015

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la SARL Kesten.

Objet : Acquisition d'une débroussailleuse thermique STIHL.

Montant : 553,00 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Noremat.

Objet : Acquisition d'un broyeur d'accotement d'occasion.

Montant : 8 600,00 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Lacroix signalisation.

Objet : Acquisition de divers panneaux de circulation.

Montant : 904,86 € HT

7. Questions diverses

Question de M. CHEVALIER sur la création du plan d'eau à St Jacques : M. KERVELLEC indique que la police de l'eau s'est rendue sur place et qu'elle doit envoyer ses conclusions.

Question de Mme BOUTOILLER sur la pétition des habitants de Mesméniou : M. KERVELLEC parle d'un « *statu quo* » et ajoute que les agriculteurs en cause s'engagent à nettoyer derrière eux.

Question de Mme BOUTOILLER sur les propos tenus par le conseil d'école et les parents d'élèves sur La Plougoulmoise : M. JACOB indique qu'il n'a jamais été question de remettre en cause la qualité des menus mais plutôt leur non-adéquation avec les menus élaborés par la municipalité. Il évoque simplement une maladresse des parents d'élèves dans la formulation, maladresse dont ils se sont excusés.

M. le Maire indique que la mairie sera fermée les 2 et 9 mai prochains.

Goûter de printemps du CCAS : le 10 mai.

Conseil communautaire à Plougoulm : le 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 20h50.

Le Maire,

Patrick GUEN

